

PROCES VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE de VEZERE-MONEDIERES-MILLESOURCES
DU LUNDI 26 MARS 2018

Le vingt six mars deux mil dix-huit à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de TREIGNAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. JENTY Philippe.

Membres titulaires	14
Titulaires Présents	10
Pouvoirs	
Suppléants avec vote	
Nombre de votants	10
Date de convocation	8/03/2018
Certifiée exécutoire le	03/03 2018
Affichée le	03 03 2018
Transmis en préfecture le	15 03 2018

Présents: COIGNAC Gérard ; GERMAIN Guy ; GUILLOU Michèle ; JENTY Philippe ; JOFFRE Jacques, LAURENT André, MARSALEIX Pierre ; RUAL Bernard ; TAVERT Françoise ; VIGROUX SARDENNE Josiane

Excusés: CHASSEING Daniel ; DEGUIN Didier, PETIT Christophe. MOULU Josette

Secrétaire : RUAL Bernard

Débat budgétaire

Le Président introduit le bureau et présente la démarche:

- Les données chiffrées du réalisé 2017 nous permettent de comprendre le fonctionnement actuel de la communauté.
- un projet de budget 2018 a été réalisé dans la continuité des éléments 2017.

Une analyse a été effectuée à partir de ces éléments et fait ressortir :

- D'une part, une épargne brute de fonctionnement 2017 de 182 788 € dont 133 046 € sont dus à un versement exceptionnel du budget déchet. Ce qui ramène en réalité l'épargne structurelle à 49 742 €.
- une fois le capital d'emprunt annuel remboursé, il reste 21 607 €. (C'est « l'épargne nette »).

Cette épargne est structurellement insuffisante pour la pérennité financière de la structure, surtout si l'on considère quelques écritures conjoncturelles qui permettent ce résultat, comme l'attribution de compensation exceptionnelle des communes de Chamberet et Treignac (dues au PLU), ou encore l'encaissement des subventions de la médiathèque en fonctionnement...

Ainsi, quelques soient les politiques d'investissement, la communauté se doit de réfléchir à des solutions.

Les comptes de résultat, analysés permettent de bien comprendre l'articulation du budget principal et un projet de budget 2018 « sans rien changer » permet de connaître plus précisément les besoins et les marges de manœuvre. C'est ce qui est présenté dans les documents joints.

Par ailleurs, la politique d'investissement 2018 dont les projets sont pour la grande majorité déjà engagés, et la fin du programme d'investissement pour 2019 et 2020, entraînent un besoin de financement par l'emprunt. Ce qui entraîne un pic en besoin d'épargne à 172 000 euros en 2021.

Ainsi plusieurs scénarios sont proposés :

- **le premier** se base sur l'objectif d'une épargne nette tout juste positive et nécessite d'augmenter la fiscalité à hauteur du besoin pluriannuel, ce qui représente une augmentation de 34.3% des impôts ménages (Taxes foncières et Taxe d'habitation). Cette solutions permettrait en outre de retrouver un levier fiscal les années suivantes sur la CFE (cotisation foncière des entreprises).
- **Le deuxième** scénario se base sur un ratio d'endettement à 12 ans en 2020, c'est-à-dire le ratio prévu par la loi de finances. Ce scénario nécessite une augmentation des impôts ménages de 43% en 2018 et une augmentation de la CFE de 6.7% en 2019. Cette stratégie est écartée au vu de sa lourdeur excessive.
- **le troisième** scénario se base sur une stratégie en deux temps, avançant l'argument majeur que nous n'avons pas connaissance de l'avenir de la Taxe d'habitation, et son éventuel remplacement, donc de notre ressource après 2020. Ainsi le premier temps consiste à prévoir la moitié du besoin jusqu'en 2020 et de prendre les décisions qui s'avèreront nécessaires après 2020 selon les instructions des lois de finances.

Ce besoin est donc ramené à 87 000 € (la moitié du besoin estimé « du creux de la vague »).

Avec d'une part : une diminution de l'attribution de compensation à hauteur de 5% : pour 42 762 €

commune	TOTAL AC 2017 (avec PLU)	AC 2018	5%
Bonnefond	3 330 €	3 330 €	167
Gourdon-Murat	10 063 €	10 063 €	503
Grandsaigne	- €	- €	-
Lestards	82 437 €	82 437 €	4 122
Pradines	203 €	203 €	10
Tarnac	52 491 €	52 491 €	2 625
Toy-Viam	62 €	62 €	3
Viam	29 318 €	29 318 €	1 466
Affieux	42 037 €	42 037 €	2 102
Chamberet	133 321 €	154 263 €	7 713
L'Eglise au bois	1 324 €	1 324 €	66
Lacelle	7 677 €	7 677 €	384
Madranges	2 599 €	2 599 €	130
Peyrissac	5 130 €	5 130 €	257
Rilhac-Treignac	- €	- €	-
St Hilaire les Courbes	56 999 €	56 999 €	2 850
Soudaines Lavinadière	33 501 €	33 501 €	1 675
Treignac	360 027 €	373 537 €	18 677
Veix	273 €	274 €	14
			42 762

Et d'autre part : une augmentation de la fiscalité de 2% sur la CFE et une augmentation des impôts ménages avec deux variantes

- Soit tout sur la taxe foncière, ce qui induit le passage à un taux de 3.45% de la taxe sur le foncier bâti, ce qui représente environ une augmentation moyenne de 13€ pour le contribuable (pour une base d'imposition de 2000€).

- Soit une part sur la Taxe d'habitation et une part sur la taxe foncière pour répartir les cibles.

Il est précisé deux points :

Cette augmentation sera supportée par le contribuable, (+ que compensé par le dégrèvement de la taxe d'habitation pour + de 85% des personnes du territoire)

Le produit supplémentaire de TH ne sera pas compensé par l'état, ni aujourd'hui, ni après 2020.

Le bureau valide le troisième scénario, en précisant

- que les communes sont aussi dans des impasses financières, mais au vu des petites sommes que représente réellement la diminution de l'attribution de compensation, celle-ci est néanmoins acceptée.

- une attente de réponse sur l'après 2020, sachant que l'augmentation de la TH ne serait qu'« un feu de paille », en cas de disparition de cet impôt et reste une solution d'attente de précision sur les nouvelles ressources après 2020.

NOTA BENE : est joint au présent procès-verbal les documents distribués en séance, soit une présentation du réalisé 2017 et un projet de budget 2018 « sans rien changer », ainsi que l'analyse du cabinet d'expertise.

Le Président remercie les membres.
La séance est levée vers 21h30

Le Président

Le secrétaire

